



COMMISSION EUROPEENNE

Direction Général Elargissement  
A-Pays Adhérents

A3 - Roumanie

Bruxelles, **23 FEV. 2006**  
ELARG/A3/ /101072

Le Vice – Président Jacques BARROT, ainsi que les commissaires Vladimir SPIDLA, Olli REHN et Franco FRATTINI ont bien reçu la note de CARE France sur « *Le scandale de l'interdiction de l'adoption internationale des enfants roumains abandonnés* » que vous leur avez adressée. Ils m'ont demandé de vous en accuser réception.

La Commission européenne prend note des nombreuses critiques que vous émettez à son égard. Permettez moi cependant de faire trois remarques pour mieux éclairer ce débat :

- D'abord, ce que vous qualifiez de « *note* » de la Commission est en réalité le « *rapport global de suivi 2005* » adopté le 25 octobre 2005 par la Commission européenne à l'unanimité de ses membres ;
- Ensuite, à nombre de reprises vous faites allusion dans vos commentaires au « *droit de l'enfant à une famille* » notion qui n'est mentionnée dans aucun texte de l'acquis communautaire ; Le concept juridique pertinent est celui de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* » tel qu'il figure à l'article 21 de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
- Enfin, la Commission européenne n'a aucunement « *interdit* » l'adoption internationale en Roumanie ; Nous nous sommes limités à demander le respect de l'acquis communautaire et en particulier des dispositions du littéra b) de l'article 21 de la Convention des Nations Unies prévoyant que l'adoption internationale ne peut être envisagée que si l'enfant « *ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé* ». Le Parlement roumain, pour respecter cette obligation, a souverainement décidé dans sa nouvelle législation applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 que l'adoption internationale devait être limitée aux grands parents naturels.

CARE France  
Cap 19  
13 Rue Georges Auric  
75019 Paris Cedex  
France

J'espère que le rappel de ces trois points, que j'ai eu l'occasion d'exposer de vive voix au [redacted] de votre association, vous permettra de mieux saisir l'objectif de la Commission européenne en la matière. Au-delà, sans attendre vos remarques sur le financement européen, je tiens à vous informer que la Commission a demandé une évaluation indépendante de l'impact des financements européens de ces dernières années.

En espérant que ces précisions vous permettront de mieux saisir le sens du rapport de la Commission européenne, je vous prie de croire, [redacted] à l'expression de mes hommages respectueux

